

**LE PRESIDENT**

**Vu** l'article L712-2 du code de l'éducation ;

**Vu** le décret n°85-733 du 17 juillet 1985 relatif aux maîtres de conférences et professeurs des universités associés ou invités ;

**ARRETE**

**ARTICLE I**

Il est créé une commission compétente pour l'examen et le classement des candidatures sur l'emploi d'enseignant-chercheur associé à mi-temps - discipline : **Gestion**, publié pour une nomination à l'Université Pierre et Marie Curie, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, et ce pour une durée de 3 ans.

**ARTICLE II**

La commission est composée comme suit :

- **Monsieur Christophe LECUYER, professeur des universités, président de la commission**
- Madame Marie CARPENTER, maître de conférences
- Monsieur Laurent EMMANUEL, professeur des universités
- Monsieur Alexandre GUILBAUD, maître de conférences
- Monsieur Gérard MELYON, professeur des universités

Fait à Paris, le 23 mai 2017

